

FIRME TURNIER

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CIAT)

PROGRAMME DE SECURITE FONCIERE EN MILIEU RURAL
(PSFMR) 2720/ GR-HA

ETATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2013

Juin 2014

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural (PSFMR) 2720/ GR-HA

RAPPORT FINANCIER
EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2013

PRÉSENTÉ ET PRÉPARÉ PAR: FIRME TURNIER

Juin 2014

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
I. Contexte du Programme et description de son financement	1
II. Objectifs général du Programme	2
III. Objectifs spécifiques du Programme	2
IV. Résultats de la vérification	4
V. Responsabilité de la direction	5
VI. Rapport des auditeurs indépendants	6
VII. Respect des clauses contractuelles	7
VIII. Rapport des vérificateurs indépendants sur les états financiers	10
IX. Etat des flux de trésorerie	12
X. Etat de l'investissement	13
XI. Rapport du fonds de roulement	14
XII. Conciliation de LMS1	15
XIII. Conciliation des écarts avec le LMS1	16
XIV. Etat d'avancement	17
XV. Notes aux états financiers	18
XVI. Rapport des vérificateurs indépendants sur le compte spécial	21
XVII. Etat de rapprochement bancaire	22
XVIII. Rapport sur le Contrôle Interne	23
XIX. Lettre de gestion	25
XX. Contrôle interne	26



Port-au-Prince, le 28 avril 2014

**Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
En ses bureaux.-**

Ce rapport présente les résultats de notre vérification des états financiers du Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural (PSFMR), Don 2720/GR-HA géré par l'Equipe de Projet du CIAT pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013. Nous avons émis notre rapport le 28 avril 2014.

Contexte du Programme et description de son financement

Haïti est un pays essentiellement rural. Environ 60% de la population haïtienne vit dans des zones rurales. Les exploitations sont de petite taille (moins de 1,5 hectares), souvent fragmentées (deux ou plusieurs parcelles dispersées). La pression sur les terres agricoles est élevée en grande partie en raison des difficultés rencontrées par le secteur agricole pour accroître la productivité des parcelles, à surmonter les défis de la sécurité alimentaire et inverser la dégradation des sols liés à la déforestation et l'érosion. La pression sur les terres agricoles découle également de l'expansion continue des villes dans les zones périurbaines.

On estime environ 1,5 millions de parcelles en milieu rural et 80% des ménages ruraux prétendent avoir des droits sur les terres qu'ils occupent. Parallèlement, près des deux tiers de ces parcelles ont aucun document de propriété formelle ou pas de données fiables sur la parcelle occupée. Cette informalité du foncier est largement considérée comme une contrainte pour le développement de la productivité agricole, limitant ainsi les revenus ruraux, les possibilités de développement économique et les perspectives de réduction de la pauvreté rurale.

Ces problèmes sont aggravés par une faible capacité institutionnelle des administrations en charge du foncier. Moins de 5 % du territoire d'Haïti bénéficie d'un cadastre foncier formel, le réseau national de positionnement géographique nécessaire pour assurer l'exactitude et la fiabilité dans la définition de l'emplacement des parcelles est largement incomplet. Les arpenteurs utilisent des instruments et des méthodes dépassées pour l'arpentage des parcelles qui ne permettent pas l'efficacité ou le positionnement géographique exact, les notaires préparent en grande partie les actes à la main et le service de la DGI gère les registres fonciers également à la main. En conséquence, il est très difficile de récupérer et vérifier les informations, ce qui peut remettre en cause la validité des droits à la terre et complique les transactions immobilières qui sont coûteuses.

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Selon certaines estimations, le coût de la transcription et de l'enregistrement représente 25 à 40% de la valeur de la parcelle et dure en moyenne 400 jours. Pour ces raisons, les petits propriétaires finalisent rarement des accords formels et méconnaissent le système formel de l'administration foncière. L'insécurité foncière s'étend également aux agriculteurs qui détiennent des baux sur les terres de l'État. Ces baux comportent des risques inhérents au régime juridique actuel, car ils peuvent théoriquement être suspendus par l'État et l'acquisition par prescription n'est pas une option sur des terres domaniales. Toutes ces circonstances se traduisent par des risques élevés avec des possibilités de multiples revendications sur la même parcelle, par des limites des parcelles qui peuvent se chevaucher, des types de conflits fonciers.

Objectifs du Programme

Objectif général du Programme : contribuer à la productivité agricole et à la promotion des investissements à moyen et long terme dans l'agriculture ainsi que la gestion durable des terres et des ressources naturelles.

Objectifs spécifiques du Programme :

- (i) augmenter le niveau de sécurité foncière des ménages ruraux dans les zones pilotes rurales ciblées ;
- (ii) améliorer la qualité des services d'administration foncière.

Deux composantes ont ainsi été définies :

Composante 1. Délimitation des parcelles et clarification de la tenure foncière. Cette composante entend procéder à la délimitation des superficies des parcelles et clarifie les droits de propriété dans les communes pilotes du Programme.

Composante 2. Renforcement institutionnel de l'administration foncière.

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Zones pilotes d'intervention

Ce Projet se concentre sur deux zones pilotes, le bassin versant de la Grande Rivière du Nord dans le département du Nord et du Nord-est et le bassin versant de la Ravine du Sud dans le département du Sud. Ces bassins versants bénéficient actuellement de nombreux projets visant, entre autres, à améliorer la production agricole, la gestion durable des ressources naturelles.

Plus précisément, ce Programme sera mis en œuvre dans 8 communes (3 dans le département du Nord, 2 dans le département du Nord Est et 3 dans le département du Sud) et au niveau de 30 sections communales.

- Département du Nord : Bahon, Ranquite, Grande Rivière du Nord,
- Département du Nord Est : Vallières, Saint Suzanne,
- Département du Sud : Chantal, Camp Perrin, Maniche

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce Projet sont les familles exploitant les parcelles des 8 communes ciblées, soit 65 000 parcelles exploitées par environ 35 000 familles soit 162 000 personnes directement touchées.

Dans le cadre du Programme, des institutions telles que le CNIGS, la DGI, l'ONACA seront mieux équipés pour octroyer leurs services dans le cadre d'un appui en matériels et en nouveaux équipements. Les professionnels du secteur foncier, comme les cadres de la DGI, de l'ONACA, des notaires, des arpenteurs bénéficieront également du Projet par le renforcement de leurs compétences.

Le tableau suivant reprend les différents bénéficiaires de ce Programme.

Familles	35 000
Personnes	162 000
Cadres	223 (170 +50 + 3) cadres formés
Institutions	CNIGS, DGI, ONACA, Syndicat des notaires, associations des arpenteurs, Ministère de la Justice

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Coût du Programme

Le coût estimatif du Programme est l'équivalent de Vingt Sept Millions de dollars américains (USD 27,000,000) selon la répartition suivante par catégorie d'investissement et par sources de financement.

Code	Rubriques	BID	GOH	TOTAL	%
I	Administration et supervision	2, 314,400	-	2, 314,400	8.6
II	Coûts directs	22, 199,230	-	2, 219,9230	82.2
A	Délimitation des parcelles et clarification de la tenure foncière	14, 354,220	-	14, 354,220	53.2
B	Renforcement institutionnel pour l'administration foncière	7, 845,010	-	7, 845,010	29.1
III	Autres coûts	2, 486,370	-	2, 486,370	9.2
	Audit	250,000	-	250,000	0.9
	Suivi et évaluation	1, 000,000	-	100,0000	3.7
	Imprévus	1, 236,370	-	1, 236,370	4.6
	TOTAL	27, 000,000	-	27, 000,000	100
	%	100%	-	100%	

Durée du Programme

L'Accord de Don a été signé le 28 mai 2012 pour une durée de cinq (5) ans. Le premier décaissement a été obtenu le 12 décembre 2012. Le Programme devrait prendre fin en mai 2017.

Résultats de la vérification :

- a) Rapport des vérificateurs sur le respect des clauses contractuelles de l'Accord de Don 2720 /GR-HA signé entre la République d'Haïti et la BID.
- b) Rapport des vérificateurs sur les états financiers.
- c) Rapport des vérificateurs sur le compte spécial.
- d) Rapport des vérificateurs sur le contrôle interne.
- e) Mémoire de recommandations.

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Le Secrétariat Technique du CIAT répond de l'intégrité et de l'objectivité de l'information financière figurant dans le présent rapport. Les présents états financiers ont été dressés selon les Principes Comptables Internationaux et les directives de la Banque Interaméricaine de Développement (BID).

Les états financiers présentent des montants qui sont, par nécessité, établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction en tenant dûment compte de leur importance relative. L'information financière présentée dans le présent document est conforme à celle des états financiers.

Le Secrétariat Technique reconnaît depuis toujours qu'il est important que l'Institution maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités y compris la préparation et la diffusion d'états financiers qui présentent fidèlement la situation du Don 2720/GR-HA. A cet égard, elle a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations soient correctement comptabilisées. Le système comporte aussi des politiques et des procédés écrits, le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place des structures organisationnelles assurant une division précise et appropriée des responsabilités ainsi que la communication de politiques et directives sur les opérations à l'échelle de l'Institution.

FIRME TURNIER, le vérificateur indépendant recruté par le CIAT, exécutant le «Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural», a vérifié les états financiers conformément aux Normes de Vérification Internationalement reconnues et selon les directives de la BID et a exprimé son opinion dans le rapport ci-après adressé au Secrétariat Technique du CIAT. Les vérificateurs communiquent librement avec les responsables afin de discuter de leur vérification et de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégralité de l'information financière et comptable du Programme et à l'adéquation des contrôles internes.



Madame Michèle ORIOL
Secrétaire Exécutif
CIAT

Port-au-Prince, le 28 avril 2014

**Rapport des auditeurs indépendants
sur le Respect des Clauses Contractuelles, Comptables et Financières
Pour l'exercice clos le 30 septembre 2013**

Nous avons réalisé l'audit des états financiers comprenant : l'Etat des Flux de Trésorerie et l'Etat du Rapprochement Bancaire du "Compte Spécial" pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 ainsi que l'Etat d'Investissement cumulé et l'Etat d'Avancement des travaux du Programme à cette même date pour le « *Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural* » (PSFMR).

En ce qui concerne notre audit, nous avons examiné le respect des clauses et des dispositions contractuelles de nature comptable et financière, décrites dans les stipulations spéciales et les normes générales du Contrat de Don 2720/GR-HA. Nous avons procédé à l'examen des clauses spéciales et des normes générales du Contrat de Don et les dispositions établies dans le Manuel d'Opération du Programme.

Notre audit a été réalisé conformément aux Normes Internationales d'Audit, et aux conditions de la Banque Interaméricaine de Développement. Pour le respect de ces normes, il nous faut planifier et réaliser l'audit afin de nous assurer raisonnablement que le Secrétariat Technique du CIAT a respecté les clauses pertinentes de l'Accord de Financement, et les règlements applicables et les dispositions du Manuel d'Opération du Programme. L'audit est donc l'examen, sur des bases raisonnables, des preuves appropriées. Nous considérons que notre audit fournit une base raisonnable à notre opinion.

a. Lors de l'analyse des clauses de l'Accord de Financement, nous avons constaté le non respect de l'article 5.03 des clauses spéciales stipulant: *Le bénéficiaire s'engage à ce que, par son intermédiaire ou celui de l'Organisme d'Exécution, soient présentés dans les cent vingt (120) jours suivant la clôture de chaque année fiscale et dans le délai imparti pour les décaissements de la Contribution, les états financiers audites du Projet, ... ;*

b. *Non respect de l'article 91 et 94 du code fiscal du 30 septembre 2005.*

A notre avis, à l'exception de ceux qui sont mentionnés dans le paragraphe précédent, le Secrétariat Technique du CIAT a respecté, dans tous ses aspects importants, les clauses contractuelles de nature comptable et financière de l'Accord de Don du Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural, les lois et règlements applicables de la République d'Haïti et le Manuel d'Opération du Programme.

Ce rapport est destiné à l'usage exclusif du Secrétariat Technique du CIAT. Cette restriction ne limite pas la distribution de ce rapport qui devient une information publique après son acceptation par ce dernier.


(Pour) **Firme Turnier**
Comptables Professionnels Agréés
& Conseils de Direction

Port-au-Prince, le 28 avril 2014

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Respect des clauses contractuelles

Nous avons couvert spécifiquement les clauses suivantes dudit contrat :

<u>Clauses Spéciales</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Clauses</u>
Introduction		1 ; 2 (a), (b), 3, 4 (a), (b)
Coût, Financement non remboursable	I	1.01, 1.02, 1.03
Décaissements	II	2.01 2.02 (i) , (ii), (iii), (iv) 2.03 (a), (b) 2.04 2.05 2.06
Description du Programme et Utilisation des Ressources de la Contribution	III	3.01 3.02
Exécution du Programme	IV	4.01 4.02 (a) ; (b) (i), (ii) ; (c) (i), (ii) ; (d) (i), (ii) 4.03 (a) (i), (ii); (b);(c) 4.04 (a) ; (b) (i), (ii), (iii); (c) (i), (ii), (iii), (iv), (vi); (d) (i), (ii), 4.05 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (v); (b); (c) 4.06 (a), (b) 4.07 4.08
Registres, inspections, rapports et collaboration	V	5.01 (a) ; (b) (i), (ii), (iii), (iv), (v); (c) 5.02 (a), (b) 5.03
Dispositions diverses	VI	6.01 (a), (b) 6.02 6.03
Arbitrage	VII	

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Respect des clauses contractuelles (Suite)

Normes générales

Application des normes générales	I	1.01
Définitions	II	2.01 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h), (i), (j), (k), (l), (m)
Normes relatives aux décaissements	III	3.01 (a), (b), (c), (d) 3.02 3.03 (a), (b), (c), (d) 3.04 (a), (b), (c) 3.05 (a), b 3.06 (a); (b); (c) (i), (ii); (d) 3.07 (a), (b)
Taux de change	IV	4.01 (a) ; (b) (i), (ii) 4.02 4.03
Suspension des Décaissements et Echéance Anticipée	V	5.01 (a), (b), (c), (d), (e) 5.02 (a) (i), (ii); (b) (i), (ii) 5.03 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (v); (b) (i), (ii), (iii), (iv), (v), (vi) ; (c); (d); (e); (f) 5.04 5.05 5.06
Exécution du Programme	VI	6.01 (a), (b) 6.02 6.03 6.04 (a), (b)
Système d'information financière et contrôle interne, inspections, rapports et audit externe	VII	7.01 (a) (i), (ii) ; (b) (i), (ii), (iii), (iv), (v), (vi); (c) 7.02 (a); (b); (c); (d); (e) (i), (ii), (iii), 7.03 7.04 (a) ; (c); (d); (e) (i), (ii), (iii); (f); (g)

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Disposition concernant les charges et exonérations	VIII	
Procédure d'arbitrage	XI	9.01 9.02 9.03 9.04 (a), (b), (c) 9.05 9.06
ANNEXE A		
Le Programme		
<u>ANNEXE AD HOC</u>		
Procédures de Passation de Marchés de travaux de biens et services connexes et de services de consultants		

Rapport des vérificateurs indépendants sur les états financiers Pour l'exercice clos le 30 septembre 2013

Nous avons procédé à l'audit des états financiers du « *Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural* » (PSFMR) exécuté par le Secrétariat Technique du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) et financé par la Banque Interaméricaine de Développement pour l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Secrétariat Technique du CIAT est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers comprenant : l'Etat des Flux de Trésorerie et l'Etat du Rapprochement Bancaire du "Compte Spécial", conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles que définies par l'International Federation of Accountants (IFAC) à l'exception des limitations décrites ci-après. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Opinion

A notre avis, l'Etat des Flux de Trésorerie et l'Etat du Rapprochement Bancaire du "Compte Spécial" ainsi que l'État d'Investissement cumulé donnent, au regard des règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes, une image fidèle de la situation financière du « *Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural* » (PSFMR) au 30 septembre 2013, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.


(Pour) ~~Firme Turnier~~ Direction

Port-au-Prince, le 28 avril 2014

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

État des Flux de Trésorerie
Exercice terminé le 30 septembre 2013
(Exprimé en dollars américains)

	Notes	30 sept. 2013
FONDS RECUS		
Transfert	3.3	1,832,205
Total		1,832,205
DEPENSES EFFECTUEES		
Dépenses Catégorie I	3.2	154,000
Dépenses Catégorie II		-
Dépenses Catégorie III (hors audit)		-
Consultant expatrié		-
Frais d'audit et suivi		-
Total		154,000
Excédent/Déficit		1,678,205
Solde de Fonds à la fin	3.1	1,678,205

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Etat de l'Investissement
Pour l'exercice clos le 30 septembre 2013
(Exprimé en dollars américains)

Description	Sommes Budgétisées	Dépenses de la période	Soldes budgétaires
Administration et supervision	2,315,000	154,000	2,161,000
Démarcation des parcelles et clarification de la tenure foncière	14,354,000	-	14,354,000
Renforcement institutionnel pour l'administration foncière	7,845,000	-	7,845,000
Audit	250,000	-	250,000
Suivi et évaluation	1,000,000	-	1,000,000
Imprévus	1,236,000	-	1,236,000
	27,000,000	154,000	26,846,000

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Rapport du Fonds de Roulement
Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013
(Exprime en dollars américains)

Item	Montant détaillé pour Chacune des opérations	Rapport sur l'Etat du Fonds de Roulement
I. Solde des comptes bancaires		
Compte Spécial No. 111046519 (BRH)	1,678,205	1,678,205
II. Fonds déjà utilisés non encore justifiés		69,644
III. Total Fonds de Roulement attendant justification		1,747,849
IV. Solde du Fonds de Roulement selon LMS.1		1,747,849
V. Différence (III-IV)		-

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Conciliation de LMS.1 avec l'Etat d'Investissement
Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013
(Exprimé en dollars américains)

Description	30 SEPTEMBRE 2013		
	Solde de l'Etat de l'investissement	LMS1	Ecart
Administration et supervision	154,000	-	154,000
Démarcation des parcelles et clarification de la tenure foncière	-	-	
Renforcement institutionnel pour l'administration foncière	-	-	
Audit	-	-	
Suivi et évaluation	-	84,356	(84,356)
Imprévus	-	-	-
Total	154,000	84,356	69,644

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Conciliation des écarts avec le LMS1 et les registres comptables
Pour l'exercice clos le 30 septembre 2013
(Exprimé en dollars américains)

ÉCART		
Administration et supervision	154,000	
Démarcation des parcelles et clarification de la tenure foncière	-	
Renforcement institutionnel pour l'administration foncière	-	
Audit	-	
Suivi et évaluation	-	
Imprévus	-	
Total dépensé		154,000
Montant justifié par la BID		(84,356)
Montant non encore justifié		69,644

Explication du montant non encore justifié :

Fonds dépensés mais non encore justifiés auprès de la BID

69,644

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Etat d'Avancement des Travaux
Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013
(Exprimé en dollars américains)

Description	Sommes budgétisées	Financement au 30 septembre 2013	Pourcentage des travaux réalisés
	BID	BID	BID
Administration et supervision	2, 315,000	154,000	6.65%
Démarcation des parcelles et clarification de la tenure foncière	14, 354,000	-	-
Renforcement institutionnel pour l'administration foncière	7, 845,000	-	-
Audit	250,000	-	-
Suivi et évaluation	1,000,000	-	-
Imprévus	1,236,000	-	-
Total	27,000,000	154,000	1 %

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Notes aux États Financiers
Pour l'exercice clos le 30 septembre 2013

1. Présentation Générale du CIAT

Créé par arrêté du Premier Ministre en date du 30 janvier 2009, le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), est présidé par le Premier Ministre, et réunit les Ministères suivants : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, des Travaux Publics, Transports et Communications et de l'Environnement.

Le CIAT a pour mission de définir la politique du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, de protection et de gestion des bassins versants, de gestion de l'eau, de l'assainissement, de l'urbanisme et de l'équipement. Cette institution a été créée en réponse à un constat alarmant : Le territoire haïtien se dégrade. Les villes comme les campagnes offrent le spectacle d'une détérioration continue, rendant de plus en plus difficile la vie des populations et faisant peser de lourdes menaces sur l'avenir.

Ses principales attributions :

- Coordonner et harmoniser les actions du gouvernement ;
- Assurer la révision du cadre légal, réglementaire et institutionnel de l'aménagement du territoire ;
- Garantir une répartition des ressources humaines, techniques et financières nécessaires ;
- Assurer la supervision, le contrôle et le suivi/évaluation des actions en cours sur le terrain ;

Le Secrétariat Technique du CIAT a pour principales attributions :

- Préparer les documents de politique et s'assurer de la mise en œuvre des orientations définies par le CIAT ;
- Recevoir, étudier et orienter tout programme ou projet d'intervention dans lesdits domaines et en analyser la pertinence par rapport à la politique et l'architecture institutionnelle définies ;
- Veiller à la cohérence avec la politique générale du Gouvernement des programmes et projets élaborés dans les domaines susmentionnés ;
- S'assurer d'une répartition équilibrée des services publics de base sur le territoire ;
- Diffuser toute information, toute décision et produire tout rapport et recommandation juges nécessaires par le CIAT.

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Notes aux États Financiers
Pour l'exercice clos le 30 septembre 2013
(Exprimé en dollars américains)

2.- Sommaire des Principes Comptables

L'exercice financier du Programme s'étend sur une période de douze (12) mois se terminant au 30 septembre 2013.

- Le rapport financier audité a été préparé selon les Normes Internationales de Vérification promulguées par « l'International Federation of Accountants » (IFAC).
- Le système comptable du Programme est basé sur le logiciel Quick books.
- La méthode comptable utilisée au CIAT dans le cadre du Programme est celle d'une comptabilité de caisse modifiée. Ainsi les encaissements sont inscrits au moment où ils sont reçus plutôt qu'au moment où ils sont gagnés ; les dépenses au moment où elles sont payées plutôt qu'au moment où les obligations sont contractées. Cette pratique comptable ne permet pas d'enregistrer les transactions de manière opportune mais elle en tient compte lors de paiement.
- La comptabilité est tenue en dollars américains. Les états financiers sont présentés en dollars des Etats-Unis d'Amérique. Le "Compte Spécial" est en dollars et sert à payer les dépenses du Programme. Ce compte est alimenté par des virements provenant de la Banque Interaméricain de Développement.
- Les coûts encourus par le Programme sont cumulés d'une période à une autre, selon les Principes Comptables Généralement Reconnus tels appliqués dans le secteur public.

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Notes aux États Financiers
Pour l'exercice clos le 30 septembre 2013
(Exprimé en dollars américains)

3.1. Encaisse

Cette rubrique, au 30 septembre 2013 se présente comme suit :

Libellé	30 sept. 2013
BRH # 111064519	1,678,205
Total	1,678,205

3.2. Administration et supervision.-

Cette rubrique enregistre les dépenses d'administration du Programme, au 30 septembre 2013, pour un montant de Cent Cinquante Quatre Mille dollars américains (USD 154,000).

3.3. Financement.-

Le Programme est subventionné par la Banque Interaméricaine de Développement (BID), au 30 septembre 2013 le financement reçu est d'Un Million Huit Cent Trente Deux Mille Deux Cent Cinq dollars américains (USD 1,832,205).

Description	30 sept. 2013
Décaissement spécial	99,300
Autres décaissements	1,732,905
Total	1,832,205

**Rapport des vérificateurs indépendants**
Compte Spécial No. 111064519

Nous avons procédé à la vérification du "Compte Spécial No. 111064519 de la Banque de la République d'Haïti (BRH) du Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural » (PSFMR), exécuté par le CIAT financé avec les ressources du Don 2720/GR-HA pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013. La responsabilité de l'État de Rapprochement Bancaire relatif au « Compte Spécial » incombe au Secrétariat du CIAT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers relatifs au "Compte Spécial" à la lumière des résultats de notre vérification.

Nous avons réalisé notre vérification conformément aux Normes Internationales de Vérification et aux règles et principes établis pour le "Compte Spécial". Ces normes et conditions imposent de programmer et d'effectuer la vérification de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les états financiers relatifs au "Compte Spécial" ne comportent pas d'erreurs significatives. Nous sommes d'avis que notre vérification constitue une base raisonnable pour notre opinion.

A notre avis, l'Etat de Rapprochement Bancaire relatif au "Compte Spécial" présente fidèlement la situation financière du "Compte Spécial" du Programme de l'Accord de Financement pour l'exercice terminé à cette même date, conformément aux Normes Comptables Internationales.

Ce rapport est destiné à l'usage exclusif de la Direction du Programme. Cette restriction ne limite pas la distribution de ce rapport qui devient une information publique après son acceptation par le Secrétariat du Programme.


(Pour) Firme Turnier
Comptables Professionnels Agréés
Conseils de Direction

Port-au-Prince, le 28 avril 2014

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

État de Rapprochement Bancaire
Compte Spécial No. 111053023
Pour l'exercice clos le 30 septembre 2013
(Exprimé en dollars américains)

DESCRIPTION	30 sept. 2013
SOURCES DE FONDS	
Financement BID	1,832,205
Total fonds disponibles	1,832,205
EMPLOIS DE FONDS	
Administration et supervision	154,000
Démarcation des parcelles et clarification de la tenure foncière	-
Renforcement institutionnel pour l'administration foncière	-
Audit	-
Suivi et évaluation	-
Imprévus	-
Total Utilisations de fonds	154,000
Excédent (Déficit) de la période	1,678,205
Gain/Perte de change	-
Solde de la trésorerie au 30 sept. 13 (Voir note 3.1)	1,678,205

Rapport des Vérificateurs Indépendants sur le Contrôle Interne

Exercice clos le 30 septembre 2013

Nous avons vérifié les états financiers de *Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural* » (PSFMR) pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013. Notre audit a été effectué en conformité avec les normes internationales d'audit émises par « l'International Federation of Accountants » (IFAC).

Nous avons vérifié les Etats Financiers comprenant : l'État des Flux de Trésorerie pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 ainsi que les Etats d'Investissement et d'Avancement des Travaux exécutés à cette même date. Le *Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural* » (PSFMR) exécuté par le CIAT, financé avec des ressources du Contrat de Don 2720/GR-HA de la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Notre audit a été effectué en conformité avec les Normes Internationales d'Audit émises par « l'International Federation of Accountants » (IFAC) et aux conditions en matière de Politiques sur l'Audit des Projets et Entités et aux Guides pour la préparation d'Etats Financiers et Critères en matière d'Audit de la Banque Interaméricaine de Développement. Nous avons émis notre rapport le 28 avril 2014

Contrôle interne sur l'information financière

Lors de la planification et de l'exécution de notre audit, nous avons considéré le contrôle interne mis en place par le CIAT pour la gestion du Programme afin de déterminer nos procédures d'audit dans le but d'exprimer notre opinion sur les états financiers et non de donner un avis sur l'efficacité du contrôle interne du CIAT.

Une déficience du système existe lorsque la conception ou le fonctionnement d'un contrôle ne permet à l'administration ou les employés, dans le cours normal de l'exécution de leurs fonctions respectives, de prévenir ou de détecter les inexactitudes en temps opportun. *Une lacune importante* est une carence du contrôle, ou une combinaison de défaillances de contrôle, qui affecte négativement la capacité de l'Institution à initier, à autoriser, consigner, traiter ou enregistrer de manière fiable les données financières conformément aux Principes Comptables Généralement Reconnus, tel qu'il n'y ait plus d'une probabilité qu'une inexactitude des états financiers de l'Institution qui est plus qu'illogique ne sera pas prévenue ou détectée par le contrôle interne de l'Institution.

Une faiblesse importante est une déficience importante ou une combinaison de déficiences importantes que les résultats sur l'inexactitude importante dans les états financiers ne sera pas prévenue ou détectée par le contrôle interne de l'Institution.

Notre examen du contrôle interne sur les états financiers a été limité aux fins décrites dans le premier alinéa du présent article et ne serait pas nécessairement en mesure d'identifier toutes les lacunes du contrôle interne qui peuvent être considérées comme des faiblesses majeures. Nous avons relevé des aspects du contrôle interne et de son fonctionnement que nous considérons comme des insuffisances et nous les avons décrites dans les pages qui suivent.

Conformité et autres questions

Dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers du Programme sont exempts d'inexactitudes importantes, nous avons effectué des tests sur sa conformité avec certaines dispositions des lois, règlements, contrats et conventions de subvention et enfin la non-conformité qui pourraient avoir une incidence directe et importante sur la détermination des montants des états financiers. Les résultats de nos tests ont révélé des cas de non-conformité et d'autres questions qui doivent être déclarés en vertu des normes d'audit et de la Banque Interaméricaine de Développement (BID).

Ce rapport est destiné exclusivement à l'usage du Secrétariat Technique du CIAT et la BID. Cette restriction ne limite pas sa distribution qui devient une information publique après son acceptation par la Direction de l'Institution.



(Pour) Firme Turnier

Port-au-Prince, le 28 avril 2014

Port-au-Prince, le 28 avril 2014

Madame Michèle ORIOL
Secrétaire Exécutif
CIAT
En ses bureaux.-

Madame,

Dans le cadre de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous avons examiné les Procédures Administratives et Comptables et le système de contrôle interne mis en œuvre par le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) pour la gestion du Programme pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013.

Cet examen a été effectué pour évaluer la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les états financiers. Il ne met donc pas nécessairement en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement révéler, notamment celles qui n'affectent pas de façon significative les états financiers. Il a permis cependant de déceler des faiblesses nécessitant des améliorations pour renforcer le contrôle interne du CIAT.

Nos travaux effectués au cours du mois d'avril 2014 ont notamment comporté :

- une analyse des procédures par des entretiens avec les principaux responsables concernés et l'examen des notes descriptives et des méthodes utilisées pour centraliser, traiter et enregistrer les différentes transactions,
- une appréciation des contrôles mis en œuvre pour assurer une maîtrise des opérations,
- la réalisation de sondages pour constater l'application des contrôles jugés efficaces ou pour évaluer l'incidence des insuffisances de contrôle éventuelles.

Nous tenons à préciser que dans un rapport de cette nature, les remarques formulées sont essentiellement critiques et destinées à susciter des améliorations. Nous estimons en effet, qu'il n'est pas nécessaire de faire des commentaires détaillés sur les procédures et contrôles qui nous paraissent satisfaisants au regard des objectifs de contrôle interne.

Les conclusions décrites ci-après ne sont pas limitées dans la mesure où nous avons obtenu toutes les informations et explications requises pour l'achèvement de nos travaux.

Nous vous résumons ci-après les principales observations et recommandations découlant de nos travaux :

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Engagement des activités

Critère.-

Les activités prévues dans le Plan Opération Annuel devraient être réalisés dans le délai imparti.

Condition.-

Lors de notre revue des états financiers du Programme, nous avons constaté un certain retard dans le décaissement lié aux activités par rapport au Plan d'Opération Annuel défini pour l'année 2013 dont 4% n'ont été dépensés au 30 septembre 2013.

Causes.-

- Non anticipation des risques dans la planification de l'exécution du Programme ;
- Manque d'action dans l'engagement des activités prévues dans le POA ;

Effets.-

- Retard dans les demandes de décaissement auprès de la BID ;
- Risque que les activités ne respectent le délai initial de l'Accord Financement ;
- Risque d'augmentation de coût pour le Programme.

Recommandation.-

Nous recommandons aux responsables du Programme de s'assurer que les engagements prévus dans l'exécution des activités du Programme se réalisent dans les délais impartis afin que le Programme atteigne les objectifs fixés conformément au POA.

Commentaires du client.-

En effet le suivi des activités en cours est régulièrement réalisé par la coordination nationale, par contre, d'autres causes expliquent le retard.

- a. Retard de 6 mois du recrutement de la coordonatrice nationale du PSFMR ;
- b. Procédures de passation de marché qui prennent du temps, surtout en début de programme ;
- c. Projet très technique nécessitant la participation de partenaires externes et de consultants ;

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)
Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural
(PSFMR) 2720/ GR-HA

Impôt sur Revenu Individuel

Critère.-

L'impôt sur revenu individuel doit-être déduit à la source pour tout employé ou contractuel.

Condition.-

Lors de notre vérification nous avons constaté que l'Administration du CIAT ne se conforme pas au barème prévu à l'article 149 du Code Fiscal Haïtien en prélevant l'acompte provisionnel de 2%.

Cause.-

- Non respect de l'article 91 et 94 du code fiscal du 30 septembre 2005.

Effet.-

- Risque de contentieux avec la DGI

Commentaires du client.-

Le Secrétariat Technique du CIAT prend bonne note de l'observation des auditeurs et assurera le suivi avec la BID.